

1. Principales localités du Brabant méridional au Moyen Âge.

# Le rôle des fortifications dans la défense du Roman Pays de Brabant vers 1200

## Le contexte politique et militaire

L'intérêt porté par quelques historiens aux anciennes fortifications du Roman Pays de Brabant s'explique aisément. La région est parsemée de leurs vestiges et, grâce à l'existence de plusieurs sources narratives, il est possible de découvrir un pan de leur histoire. Malheureusement, les travaux consacrés à ces bâtiments se contentent généralement de les décrire plus ou moins sommairement.<sup>1</sup> Nous n'y trouvons guère d'analyse sur le rôle joué par ces fortifications en temps de guerre.<sup>2</sup> Notre travail est une première approche et n'a pas l'ambition de couvrir l'ensemble des problématiques. Certains sujets seront donc délibérément ignorés comme le processus d'encastellement (*incastellamento*) qui par sa complexité mérite une étude propre.<sup>3</sup>

Nous limitons notre enquête à la fin du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle, une période riche en opérations militaires. Entre 1182 et 1195, les ducs de Brabant Godefroid III (r. 1142-1190) et Henri I<sup>er</sup> (r. 1190-1235) s'opposent au comte de Hainaut Baudouin V (r. 1171-1195)<sup>4</sup>. Le conflit débute lorsque le comte de Hainaut tente de fortifier Lembeek, un village situé sur une frange de terre hainuyère qui s'enfonçait, tel un coin, dans le Brabant. Godefroid III ne pouvant l'accepter, commence alors une longue guerre caractérisée par une suite de coups de main et de trêves. Après plus d'une dizaine d'années, les hostilités cessent sans que l'un des camps puisse se targuer d'avoir vaincu son adversaire.<sup>5</sup> Ensuite, jusqu'en 1213, Henri I<sup>er</sup> fait face à l'évêque de Liège Hugues de Pierrepont (r. 1200-1229).<sup>6</sup> Ces conflits s'insèrent naturellement dans une opération diplomatique et militaire de plus grande envergure : la mainmise sur l'ensemble des régions qui constitueront le futur Roman Pays de Brabant.

L'ensemble territorial qui forme duché tel que nous le connaissons à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle est hétérogène puisque le fruit d'un lent processus de conquêtes, d'annexions, de vassalisation et d'assimilations.<sup>7</sup> L'histoire de la principauté commence dans l'obscur comté de Louvain, mais débute véritablement à l'extrême fin du X<sup>e</sup> siècle, lorsque Lambert I<sup>er</sup> (†1015) s'installe à Bruxelles, au sein du *pagus Brabantensis*. Ce vaste territoire aux frontières mal

1 Par exemple Hucq, 'Quelques tours' ; Bourguignon, *Les fortifications*.

2 Une exception Des Marez, 'Les fortifications'.

3 Il semble que l'encastellement soit moins marqué dans nos régions que dans les pays méditerranéens. Si l'on décèle de rares cas dans le duché de Limbourg, ce phénomène n'apparaît pas clairement dans le comté de Looz ou dans les régions entre Ardenne et Meuse (Schroeder, 'Le duché de Limbourg', 63-64 ; De Meulemeester, 'Structures défensives' ; De Meulemeester, 'Morphogénèse du village médiéval' ; Mignot, 'Entre le glaive').

4 À la fin de sa vie, Baudouin est aussi reconnu comme marquis de Namur (r. 1187-1195) et comte de Flandre (r. 1191-1194).

5 Le *Chronicon Hanoniense* de Gislebert de Mons sera notre guide (Vanderkindere, *La chronique de Gislebert de Mons*). Voir aussi Smets, *Henri I*, 12-70 ; de Waha, 'La marche impériale'.

6 Les annales de Renier de Saint-Jacques et le *De Triumpho Sancti Lamberti in Steppes* seront mis à contribution ('Reineri Annales') ; *De triumpho S. Lamberti in Steppes*, in: J. Heller (éd.), *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum*, vol. XXV (Hanovre 1880) 169-191. Voir aussi Smets, *Henri I*, 132-147 ; Gaier, *Art et organisation*, 254-262.

7 Bijsterveld & Guilardian, 'La formation'.

connues s'étendait sans doute à l'ouest et au nord jusqu'à l'Escaut, à l'est à la Dyle, au sud à la Haine.<sup>8</sup> Son démembrement commence dès le XI<sup>e</sup> siècle. Les comtes de Flandre à l'ouest, de Hainaut et de Namur au sud et de Louvain à l'est, tous essayent de s'y étendre. L'attribution de la dignité ducale de Basse-Lotharingie au comte de Louvain Godefroid I<sup>er</sup> (r. 1095/1106-1139) en 1106 est un événement majeur. Grâce à cette fonction, il étend son autorité sur la terre de Herstal, le palatinat d'Aix-la-Chapelle et l'important marquisat d'Anvers. Cette dernière marche, qui s'étendait entre le Démer, la Dyle, le Rupel, l'Escaut ainsi que la Grande et la Petite Nèthe, offrait à son détenteur le contrôle de l'Escaut et un débouché sur la mer.<sup>9</sup> La domination de l'actuel Brabant septentrional bien que déjà engagée n'est pas encore une priorité pour les ducs de Brabant<sup>10</sup>. Pendant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les efforts des ducs de Brabant se tournent principalement vers la région méridionale du duché.

Les comtes de Louvain, grâce aux droits d'avouerie qu'ils détenaient à Nivelles (sans doute vers 1003, certainement en 1018) et à Gembloux (vers 1013), y exerçaient déjà une certaine influence.<sup>11</sup> Celle-ci s'accrut lorsque Godefroid de Bouillon († 1100) et sa mère Ide de Boulogne († 1113) céderent leurs domaines de Genappe et de Baisy aux abbayes de Nivelles et d'Affligem (1096). Si, dès le début du XI<sup>e</sup> siècle, les comtes de Louvain tentaient d'arracher le comté de Brugeron à l'évêque de Liège, cette contrée semble n'être passée sous leur contrôle qu'au début du siècle suivant<sup>12</sup>. C'est d'ailleurs au XII<sup>e</sup> siècle que les ducs de Brabant œuvrèrent activement et de manière plus systématique à la mainmise de la région. Ils intégrèrent au duché plusieurs grandes seigneuries : le 'comté' de Grez (au plus tôt vers 1100, mais probablement beaucoup plus tard), le village de Jauche (incendié en 1183), le 'comté' de Jodoigne (c. 1182), la ville de Gembloux (gagnée à la suite d'une guerre contre le comte de Namur (1185)) ou le comté de Duras (acheté en 1189).<sup>13</sup> Ainsi, les ducs arrivent à s'étendre de Nivelles jusqu'à Landen et Hannut. Henri I<sup>er</sup> entre alors en compétition avec les comtes de Louz et les évêques de Liège. Cette lutte ne sera pas bénéfique. La terrible défaite du Brabant à Steppes (13 octobre 1213) et l'incapacité des ducs à prendre le contrôle de la ville de Saint-Trond mettent un terme à cette expansion vers l'Est (voir carte 1).

Que l'on ne se méprenne pas. Cette expansion au sein de l'ancien *pagus* de Brabant ne doit pas faire passer Godefroid III et Henri I<sup>er</sup> pour des princes agressifs aux visées expansionnistes. Il était impératif pour les ducs de s'étendre au sud de leur territoire. Outre les intérêts géostratégiques, cela leur permettait d'exploiter l'importante couverture forestière (partie occidentale) et les terres agricoles (partie orientale) de cette région. S'ils ne s'y étaient pas engagés, des princes voisins, tout aussi ambitieux, n'auraient pas manqué de s'y installer. Les comtes de Hainaut ne s'emparèrent-ils pas de Chièvres, Halle et Braine-le-Comte tandis que les comtes de Flandre occupèrent une vaste contrée qui deviendra la Flandre dite impériale<sup>14</sup>.

## La frontière méridionale du duché au début du XV<sup>e</sup> siècle

La frontière politique ne se matérialise pas de la même manière au Moyen Âge que de nos jours. Elle n'est pas encore une ligne définie démarquant précisément un territoire. À l'époque qui nous intéresse, pas de carte, pas de bornes, pas de postes frontières.<sup>15</sup> En 1400, cependant, le Roman Pays de Brabant est l'une des sept grandes divisions administratives du duché. Elle résulte de l'association des bailliages de Nivelles, de Jodoigne et d'Hannut ainsi que des mairies de La Hulpe, de Genappe, de Mont-Saint-Guibert et de Grez.<sup>16</sup> Ces informations, complétées par les relevés de feux<sup>17</sup>, nous offrent une image relativement précise de la frontière méridionale au début du XV<sup>e</sup> siècle.

À cette époque, elle s'étend schématiquement de la manière suivante : le flanc ouest commence à Bierghes pour se terminer à Petit-Roeulx-lez-Braine (environ 8 km). Ensuite, la frontière continue d'Ouest en Est en partant de Petit-Roeulx-lez-Braine jusqu'à Gouy-lez-Piéton (environ 23 km) pour arriver à Ligney (environ 63 km). Finalement, le flanc est se développe de Ligney à Léau (environ 20 km). Si la distance totale, à vol d'oiseau, ne mesure que 114 km, la véritable frontière, très sinuose, est bien plus longue.

Les historiens considèrent cette limite comme ayant été très stable. Seules quelques localités de peu d'importance passent sous contrôle voisin alors que d'autres essaient de semer le doute quant à leur dépendance afin d'éviter de payer l'impôt. La frontière des années 1200 est donc assez semblable à celle que l'on a pu déterminer pour le bas Moyen Âge. Dans le cas qui nous occupe, la frontière méridionale du duché ne doit cependant pas être considérée comme une ligne, mais plutôt comme une marche. C'est tout l'arrière-pays qui nous intéresse puisque c'est dans cette zone que manoeuvrent les armées ennemis ; une zone qui s'étend sur une vingtaine de kilomètres de profondeur.

## Les défenses naturelles

Si nous observons une carte du duché vers 1400, nous remarquons qu'il ne bénéficie pas véritablement de la protection de défenses naturelles. Le Brabant est une vaste plaine. Seul le sud de la principauté, au-delà de la ligne Bruxelles-Louvain-Tirlemont, possède un peu plus de relief puisque l'on y rencontre parfois des collines de plus d'une centaine de mètres.<sup>18</sup> Il ne s'agit cependant pas d'obstacles capables d'arrêter une armée en campagne ou de dissuader un envahisseur.

Quelques fleuves protègent la principauté. La Meuse, sur un court tronçon cependant, au Nord-Est ainsi que l'Escaut au Nord-Ouest, mais nous sommes bien loin de la région qui nous occupe. Celle-ci est traversée par quelques rivières – la Senne, la Dyle ainsi que par la grande et la petite Gette –, mais leur cours qui se déroule du Nord au Sud ne gêne pas un éventuel envahisseur venant des comtés de Hainaut et de Namur. Les deux Gette posent cependant un problème aux ennemis arrivant par l'Est, c'est-à-dire du comté de Looz et de la principauté de Liège.<sup>19</sup> À l'extrême Sud, seules la Mehaigne et le Piéton pourraient gêner une armée en marche, mais les adversaires du duc semblent ne pas avoir eu à en souffrir.<sup>20</sup> Si le duché avait pu étendre ses frontières jusqu'à la Sambre et la Meuse, la situation aurait été différente. Aucune zone marécageuse n'est présente dans la région, contrairement au marais du Peel qui s'étendait à l'extrême orientale de la mairie de Bois-le-Duc.

8 Bonenfant, 'Le pagus de Brabant' ; Nonn, *Pagus und Comitatus*, 110-118.

9 Bijsterveld, 'Tussen Pasen en Pinksteren'.

10 Steurs, *Naissance d'une région*.

11 Plus tard, les ducs bénéficieront même, grâce à un privilège général accordé par l'empereur Conrad III, de l'avouerie générale sur toutes les terres d'église (avant le 15 mars 1146) (Bonenfant, 'Note critique', 356-357).

12 Sur les limites du Brugeron, voir Despy, 'Franchises urbaines et rurales'.

13 Despy, 'Naissance d'une nouvelle province'. Voir aussi Bonenfant & Bonenfant-Feytmans, 'Du duché de Basse-Lotharingie' ; Steurs, 'Le Brabant monte'.

14 de Waha, 'La marche impériale', 95 ; Bonenfant, 'La dépendance'.

15 Bonenfant, 'A propos des limites' ; Genicot, 'Ligne et zone'.

16 Kerremans, Étude sur les circonscriptions, 47-52 ; Hanon de Louvet, 'Les bailliages'.

17 Cuvelier, *Les dénominvements*, I, xvii-xviii, xix, xx.

18 Cuvelier, *Les dénominvements*, ix-x.

19 Gaier, 'La fonction stratégico-défensive' 764-766 ; Gaier, 'L'eau et la ligne', 186-196.

20 Une bataille s'y déroule en 1170 (*Chronicon Hanoniense*, 102) et les ennemis du Brabant s'y rassemblent en 1212 et 1213 (*De Triumpho*, 179, 185).

Et qu'en est-il de la Forêt Charbonnière (*Silva Carbonaria*) qui chevauchait la frontière Brabant-Hainaut ? Moins imposante que ce que pensaient nos prédecesseurs – au IX<sup>e</sup> siècle elle s'étend de Nivelles à Lobbes et dès le siècle suivant elle est entamée par les défrichements – elle représente, dans certaines circonstances, un léger obstacle.<sup>21</sup> Au mois d'août 1170, le duc accompagné de plusieurs milliers d'hommes se rend à Carnières (*haiam de Carnieres*) afin de surprendre le fils du comte de Hainaut. Si le nombre de combattants est probablement exagéré, l'épisode montre qu'une large troupe pouvait traverser la région. La fuite, en revanche, semble y être un exercice difficile : *Sed quia difficile erat nemus illud absque multorum hominum perditione transire, ipsi contra ducem ad bellum se preparaverunt*. Baudouin (V) est forcé de livrer bataille, mais il remporte la journée.<sup>22</sup> Plus tard, en novembre 1184, une imposante armée composée de Brabançons et de Colonais traverse sans encombre la forêt Charbonnière (*per nemus Carboneriam*). Le retour est cependant plus pénible. La troupe reste bloquée pendant deux jours à Carnières car elle doit élargir la voie afin de pouvoir traverser la forêt : *Carnerii venerunt, ubi duabus noctibus pro via latiore ad transeundum per haiam facienda moram fecerunt.*<sup>23</sup>

La Forêt Charbonnière est donc un passage parfois difficile, sans doute, mais loin de rebouter les armées en marche. Cela d'autant plus que la région est traversée par la Chaussée Brunehaut, l'ancienne voie romaine qui relie Bavay à Tongres, et par des routes secondaires qui facilitent le déplacement de larges groupes, à pied comme à cheval, et de leur charroi.<sup>24</sup> Il est d'ailleurs probable que l'expédition dirigée contre la ville de Mons en novembre 1184 se soit faite par la célèbre chaussée puisque l'armée brabançonne traverse Le Roeulx, Binche et Estinnes.<sup>25</sup>

## Les fortifications

Sans défense naturelle, les fortifications sont le meilleur moyen de défendre le territoire et ses habitants. Ces bâtiments sont connus tant par les anciens textes que par l'archéologie. Malheureusement, ces sources sont souvent difficiles à appréhender. D'une part, le vocabulaire prête à confusion. Il n'est guère aisé d'interpréter le sens donné par certains auteurs aux termes *oppidum*, *burgus*, *castrum*, *castellum*, *municipium*, *munitio*, *firmitas*, *turris*, etc.<sup>26</sup> D'autre part, les vestiges actuels, bien que nombreux, ne sont pas assez étudiés. Si les éléments de surface ont été inventoriés et décrits, les sites qui les hébergent n'ont pas fait l'objet de fouilles systématiques. Quand il n'est pas possible de lier une construction à un document d'époque, il n'est pas possible de la dater avec précision.

Quels types de fortifications pouvons-nous rencontrer en Roman Pays de Brabant vers 1200 ?<sup>27</sup> Gislebert de Mons utilise *firmitas* lorsqu'il parle de Hoesnaken, Liernu ainsi que Tubize et *munitio* pour *Handbrughe*<sup>28</sup>, Oisquercq et Tubize.<sup>29</sup> Plusieurs localités devaient être ainsi défendues. C'est du moins ce que laisse supposer un passage de Gislebert de Mons : *Dux etiam suos mansores in Nivella et in suis munitionibus quas in marchia habebat contra comitem Hanoniensem et contra comitem de Loz posuit.*<sup>30</sup>

Selon L. Vanderkindere, ces deux termes sont synonymes et représentent une fortification moins importante qu'un *castrum*.<sup>31</sup> Nous possédons une brève description de la *firmitas* de Tubize renforcée en 1182 par le comte de Hainaut : *Comes (...) cum paucis militibus Braniam Wilhoticam venit, et inde Tubisam firmitatem, que a duce Lovaniensi tenebatur, occupavit, et eam hominibus et armis et virtualibus munivit, et novis fossatis et bereflectis informavit.*<sup>32</sup> Il s'agit donc de fossés et des tours de bois appelées *berfrois*.<sup>33</sup> Même si notre extrait n'en parle pas, la présence

d'une palissade est habituelle. On note parfois la présence d'un mur de peu d'importance. Enfin, ces *munitio* pouvaient être bâties en quelques jours.<sup>34</sup> La *firmitas* et la *munitio* ressemblent à un fortin ou un camp retranché et pas à une défense entourant l'ensemble d'une localité.

La motte castrale se reconnaît à son donjon (d'abord en bois, puis en pierre) situé sur une élévation, généralement artificielle, à la pente abrupte. Cet ensemble est généralement protégé par un fossé, une levée de terre et une palissade. Non loin se trouve la basse-cour et parfois la chapelle castrale.<sup>35</sup> Le château à motte apparaît dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle. En Brabant, la majorité des sites datent cependant du siècle suivant. Elle reste populaire jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

Un relevé systématique des mottes castrales du Brabant wallon n'a malheureusement pas encore été publié. Plus au Nord, leur présence se marque aux frontières entre le duché de Brabant et les comtés de Flandre et de Looz. Proche ou dans l'espace géographique qui nous intéresse, mentionnons les mottes de Landen ('Tombe de Pépin' et le Hunsberg), Wange, Rumsdorp, Léau, Geetbets, Nethen, Lasne, Grez-Doiceau, Ittre, Seneffe et Omal.<sup>36</sup> Ce type de fortification semble être le choix de prédilection des ducs de Brabant et de la noblesse de nos régions au détriment de la petite enceinte de plan circulaire.<sup>37</sup> Une défense de ce dernier type est remplacée par une motte castrale au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle, sans doute lorsque les tensions entre le duc de Brabant et l'évêque de Liège se font plus aiguës.<sup>38</sup> Il serait donc étonnant qu'elles n'aient pas été construites (en nombre ?) au Sud du duché.

Le donjon isolé ou tour d'habitation est similaire à la motte castrale, mais s'en distingue parce qu'il n'est pas construit sur une élévation. La tour, fréquemment en pierre et de forme quadrangulaire, est généralement renforcée de fossés, humides ou secs, de levées de terre et d'une palissade.<sup>39</sup> Les plus anciennes fortifications de ce type apparaissent au XI<sup>e</sup> siècle, mais il faut attendre le XIII<sup>e</sup> siècle pour qu'elles deviennent populaires, particulièrement dans les petites et moyennes seigneuries. S'il est encore possible d'en admirer plusieurs, il est malheureusement très difficile de dater leurs vestiges : Céroux-Mousty (Tour de Moriensart, XIII<sup>e</sup> s.), Corbais (Tour Griffon du Bois, XIII<sup>e</sup> s.), Cortil-Noirmont (Tour des Sarrasins, XIII<sup>e</sup> s. ?), Glimes (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.), Ittre (église Saint-Laurent, XII<sup>e</sup> s.), Nil-Saint-Vincent (Tour d'Alvaux, XIII<sup>e</sup> s.), Saint-Géry (Tour de Boissemont, XIII<sup>e</sup> s.), Virginal-Samme (Tour d'Hasquempont, XII<sup>e</sup> s.).

21 Nonn, *Pagus und comitatus*, 226-239 ; Renard, 'La situation'.

22 *Chronicon Hanoniense*, 101-102.

23 *Chronicon Hanoniense*, 172, 176.

24 Mertens, *Les routes romaines* ; Leva, 'Prospections aériennes' ; Merckx, *La voie romaine*.

25 *Chronicon Hanoniense*, 172.

26 Des Marez, 'Le sens juridique' ; Verbruggen, 'Note sur le sens des mots' ; Verbesselt, 'Burchten en... mottekastelen' ; Verbesselt, 'Castrum' ; Genicot, Spède et Weber, *Les tours d'habitation*, 17-21, 31-39.

27 Afin de ne pas alourdir notre apparat critique, signalons que la majorité des structures citées sont présentées dans les ouvrages suivants : *Le patrimoine monumental* ; Genicot, Spède et Weber, *Les tours d'habitation* ; Maquet, *Le Patrimoine*.

28 Selon A. Wauters, il s'agirait de Hobruges près de Tubize. L. Vanderkindere préfère la tour d'Asquempont à Virginal-Samme (Tarlier & Wauters, *Géographie et histoire. Canton de Nivelles*, 140 ; Vanderkindere, *La chronique*, 264, n. 4).

29 *Chronicon Hanoniense*, 141, 228, 264.

30 *Chronicon Hanoniense*, 241.

31 Vanderkindere, *La chronique*, 421, 423 ; Des Marez, 'Les fortifications', 337-341.

32 *Chronicon Hanoniense*, 141.

33 L. Vanderkindere voit le *berefectum* comme une machine de guerre en forme de tour (Vanderkindere, *La chronique*, 417 ; Godefroy, *Dictionnaire*, I, 624-625).

34 *Chroniques Hanoniense*, 15, 16, 171-172.

35 De Meulemeester & Matthys, 'Structures'.

36 Berkers e.a., 'Châteaux à motte' ; De Meulemeester, 'Les châteaux à motte'.

37 De Meulemeester, 'De la petite enceinte' ; De Meulemeester, 'Le paysage castral', 11).

38 De Meulemeester & Matthys, *De moten van het Sint Gitterdal* ; De Meulemeester & Matthys, 'Castles at War' 48.

39 Genicot, Spède & Weber, *Les tours d'habitation*. Pour les régions voisines, voir Doperé & Ubregts, *De donjon in Vlaanderen* ; Hermans, *Middeleeuwse woontorens*.

Lorsque le premier élément de la défense est une forte enceinte de pierre et que le donjon devient le dernier refuge, nous sommes en présence du château à enceinte polygonale. Il n'est pas encore question du château de type 'philippien' puisque celui-ci fait son apparition dans le duché de Brabant en dehors des limites chronologiques de notre enquête.<sup>40</sup>

Il n'est guère aisément de dresser la liste des châteaux à enceinte polygonale vers 1200. En effet, les textes ne nous permettent généralement pas de différencier la motte castrale, le donjon isolé et le château à enceinte. Seuls les vestiges archéologiques nous autoriseraient à trancher la question<sup>41</sup>. Le *castrum* d'Enghien était composé d'une tour, de murs et de fossés. Construit dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, endommagé en 1194 par le comte de Hainaut, il semblait redoutable.<sup>42</sup> Le *castrum* de Jauche est ancien puisqu'il fut construit avant 1183, année qui vit sa destruction.<sup>43</sup> Le *castellum* de Viesville, ce territoire namurois cédé momentanément à Henri I<sup>er</sup> n'est probablement pas plus récent.<sup>44</sup> Préciser le type de ces trois châteaux est hasardeux. Le cas du *castrum* de Duras est tout aussi difficile. Capturée en 1184, la place est probablement restaurée avant d'être tenue en fief des ducs de Brabant par les comtes de Looz à partir de 1203.<sup>45</sup> À Corroy-le-Château, il existait sans doute une fortification dès le XII<sup>e</sup> siècle, mais les plus anciens bâtiments encore visibles ne datent que de vers 1250.<sup>46</sup> Le cas est donc difficile à juger. À l'origine, le château de Walhain était un donjon isolé, mais, au deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle au plus tard, la terrasse est élargie en vue de la construction d'un château polygonal.<sup>47</sup> C'est probablement aussi le cas du château de Piétrebais à Grez qui existait avant 1209.<sup>48</sup> Nous sommes malheureusement très mal renseignés sur les châteaux de Jodoigne (avant 1184 ?, puis début XIII<sup>e</sup> s.),<sup>49</sup> de Dormaal (1200 et 1220), d'Hannut (avant 1213)<sup>50</sup> et de Genappe (avant 1227).<sup>51</sup>

N'oubliions pas les abbayes fortifiées qui pouvaient jouer dans la défense.<sup>52</sup> Quelques places de l'espace géographique nous intéressent sont à mentionner ; les bâtiments du chapitre de Nivelles et les abbayes de Saint-Trond et de Gembloux. Par deux fois, le comte de Namur attaque et ravage Gembloux (1136 et 1185). Par deux fois, le monastère a été utilisé comme refuge.<sup>53</sup>

Les camps retranchés et les châteaux sont parfois d'excellentes défenses, mais ces bâtiments et leurs annexes, souvent de petite taille, ne permettent pas de protéger un grand nombre de civils. Pour cela il est nécessaire de renforcer les centres urbains. Le roman pays de Brabant est pourtant une zone fondamentalement rurale. En 1194, seules Nivelles, Gembloux et Jodoigne sont reconnues comme villes.<sup>54</sup> Nivelles est défendue par une enceinte dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Nous n'en connaissons malheureusement ni le matériau, ni le parcours. Il ne faut pas confondre cette défense avec le mur bâti au début du XIII<sup>e</sup> siècle.<sup>55</sup> Gembloux est défendue par une enceinte en pierre dès la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.<sup>56</sup> À Jodoigne, la *villa nova* fondée en 1184 est protégée par une enceinte articulée sur l'ancien château seigneurial devenu ducal. Elle fut sans doute élevée pendant le règne du duc Henri I<sup>er</sup>, au début du XIII<sup>e</sup> siècle.<sup>57</sup>

Très peu de centres urbains sont défendus par un mur d'enceinte. Cela ne signifie pas pour autant que les autres localités fussent laissées sans protection. Nous avons vu qu'une fortification plus ou moins importante (*firmitates* ou tour) pouvait y être construite. Mais, cela ne suffit pas si l'on espère abriter l'ensemble de la population. Souvent, des fossés, des palissades, des tours de bois sont construites afin d'assurer un minimum de défense. C'est peut-être le cas à Genappe, une ville neuve fondée vers 1200 par le duc de Brabant.<sup>58</sup> À Wavre, nous sommes en présence d'un système de fossés et de remblais en terre. La date de construction de ce système défensif n'est pas connue, mais il est sans doute ancien puisque ces fossés marquaient les limites de la franchise urbaine de 1222.<sup>59</sup>

D'autres bâtiments pouvaient participer à la défense d'un village. Il s'agit généralement de l'église, qu'elle ait été fortifiée ou non, et du cimetière dont les murs pouvaient être renforcés.<sup>60</sup> Cela n'a rien d'étonnant. Les églises romanes ont parfois une tour en pierre massive et l'endroit a toujours été un lieu de rassemblement. Mentionnons simplement l'église de Mont-Saint-Guibert et son cimetière fortifié construits sur un site particulièrement favorable à la défense.<sup>61</sup>

Enfin, les voies d'accès, qu'elles soient de grande communication ou d'intérêt local, pouvaient être contrôlées au moyen de barrières mobiles, coupées par des fossés ou bloquées par des arbres abattus.<sup>62</sup> De plus, comme le fait remarquer C. Gaier, 'le plat pays, en dehors des routes et des points fortifiés, ne devait pas être d'accès plus commode. Il fallait éviter d'aborder transversalement les chemins creux, traîtreusement dissimulés par les replis du terrain, ou de devoir franchir les limites de propriété, souvent marquées par des levées de terre plantées d'arbustes, sans parler des bois ou "haies", plus nombreux à l'époque que la situation présente ne pourrait le laisser soupçonner.'<sup>63</sup>

## L'efficacité de ces fortifications

Quelle fut l'efficacité de ces différents types de fortifications ? L'estimer est un exercice périlleux. D'une part, nous connaissons mal l'état original des bâtiments. Quand ils n'ont pas simplement disparu, ils ont été transformés ou n'existent plus que sous forme de vestiges. Il est donc difficile de se les représenter en état. D'autre part, les sources narratives sont généralement avares de détails sur le déroulement des sièges et des assauts. Elles mentionnent cependant la prise ou la destruction de plusieurs places. En 1194, alors que le comte de Hainaut se dirige sur Nivelles, il détruit une tour à Feluy (*turris de Feslui*) et s'empare d'une tour à

40 Bragard, 'Essai sur la diffusion'.

41 L'analyse proposée par M. de Waha au sujet du premier *castrum* de Trazegnies illustre admirablement ce problème (de Waha, 'L'apparition', 119-123).

42 *Chronicon Hanoniense*, 91-92, 265, 290. Berckmans, Ghislain & Ubregts, 'Enghien' ; W. Ubregts, 'Sur l'origine des "turres"' ; M. de Waha, 'L'apparition de fortifications', 127-130 ; Soumilion, 'Du donjon médiéval'.

43 *Annales Parcenses*, 606 ; de Borman, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, II, 174.

44 *Chronicon Hanoniense*, 222, 240.

45 *Annales Parcenses*, 606 ; de Borman, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, II, 174 ; *Chronicon Hanoniense*, 240.

46 Cortembos, 'Corroy-le-Château' ; Ubregts, *Le château de Corroy*.

47 Verzwyvelen et Young, 'Recherches sur le site du château de Walhain'.

48 Tarlier & Wauters, *Géographie et histoire. Canton de Wavre*, 222, 236.

49 Hanon de Louvet, *Histoire de la ville de Jodoigne*, I, 70-71, 73, n. 45, 191-203 ; Smets, *Henri I*, 16-17 ; *Chronicon Hanoniense*, 238).

50 *Reineri Annales*, 110, 111 parle d'un *castrum* puis d'une levée de terre palissadée, peut-être d'un mur (*agger*) et d'une *turris*. Le *De Triumplo*, 185 ne mentionne qu'une *turris*. Ne s'agirait-il que d'un donjon isolé ? Cela expliquerait sans doute pourquoi cette fortification n'a pas essayé de résister à l'envahisseur.

51 La première mention du château de Genappe remonte à 1227 (Poncelet, *Actes des Prince-Évêques*, 235, n° 249 ; Gilson, *Genappe*, 45-50).

52 Les abbayes fortifiées en Brabant n'ont pas encore fait l'objet d'une étude spécifique. Pour une région proche, voir Gaier, 'La fonction', 754-763 ; Chartinne, 'Fortification'.

53 *Continuatio Gemblacensis*, 385 ; Delehaye, *Guibert*, 19.

54 Despy, 'Les phénomènes urbains'.

55 Hanon de Louvet, 'à propos des fortifications' ; Gauze, 'Nivelles'.

56 Boussard-Colin, 'L'enceinte urbaine' ; Plumier, 'La fortification médiévale'.

57 Hanon de Louvet, *Histoire de la ville*, I, 77, 199-203 ; de Waha, 'Un patrimoine militaire'.

58 Tarlier & Wauters, *Géographie et histoire. Canton de Genappe*, 5 ; Despy & Zylbergeld, 'Jodoigne ou Genappe'.

59 Martin, 'Les remparts' ; Martin, *Histoire de la ville et franchise de Wavre*, 115-116.

60 Ceyssens, 'Anciennes églises' ; Genicot, Spède & Weber, *Les tours d'habitation*, 227-231.

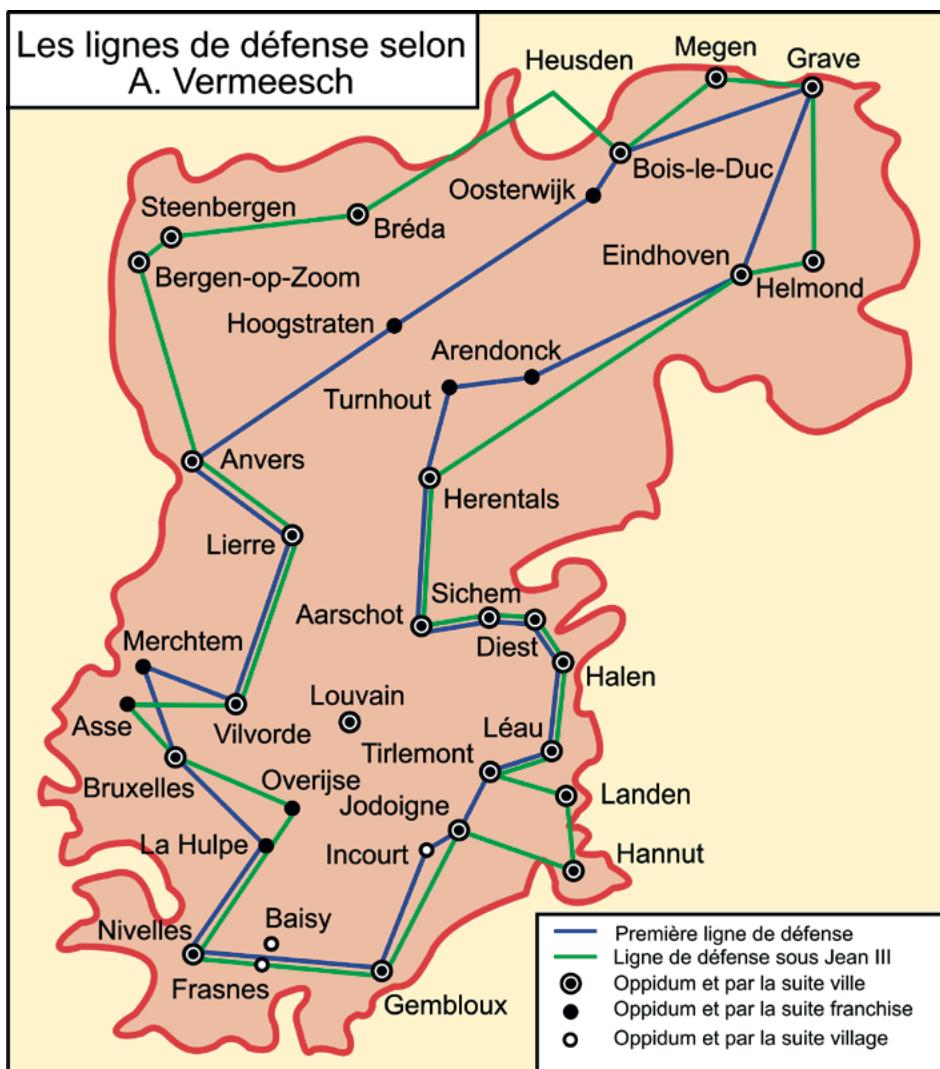
61 Tarlier & Wauters, *Géographie et histoire. Canton de Perwez*, 78-79 ; Evrard, *Répertoire des églises*, 115-116.

62 Gaier, 'La fonction', 763.

63 Gaier, 'La fonction', 766 ; Van Loey, 'A propos des clôtures'.

Arquennes (*turris de Archenna*). Cette dernière semble s'être rendue sans combattre puisqu'elle est restée intacte.<sup>64</sup> Le *castrum* de Jauche est détruit fin 1183 par les troupes d'Henri I<sup>er</sup> car son seigneur soutenait le comte de Hainaut.<sup>65</sup> L'année suivante (1184), les *castra* de Duras et de *Hunef* (Hanef) subissent le même sort.<sup>66</sup> Le *castrum* d'Enghien, fief brabançon en Hainaut, tombe après un siège mené par le comte de Hainaut en 1191.<sup>67</sup> Le château de Hannut tombe aux mains de l'ennemi deux fois en quelques jours, le 13 et le 15 octobre 1213.<sup>68</sup>

Quelle est la véritable signification de ces événements ? Nos sources narratives semblent mentionner bien plus souvent la chute d'une fortification qu'un siège qui aurait échoué.<sup>69</sup> Tout cela serait-il un indice montrant qu'à cette époque l'architecture défensive n'est pas encore suffisamment développée et qu'elle ne peut pas résister efficacement aux moyens de l'attaque ? La zone géographique que nous avons traitée est trop petite et nos cas trop peu nombreux pour que nous puissions en tirer une conclusion. Il semble néanmoins que les



2. Le système défensif du duché de Brabant selon A. Vermeesch.

meilleures forteresses du moment ne pouvaient pas résister aux machines de guerre. C'est le cas du château d'Enghien suffisamment puissant pour ne tomber que face à un assiégeant équipé de 'machines' : *Castrum quippe turri et muris firmatum insultibus absque machinis capi non poterat. Cum autem comes ad hoc petrariam instruxisset, videntes obsessi castrum ipsum se defensare non posse...*<sup>70</sup> La destruction de la tour de Hannut en 1213 se fait aussi à l'aide d'engins de guerre.<sup>71</sup>

Les enceintes urbaines de Gembloux et de Nivelles semblent offrir une meilleure résistance à l'ennemi. Gembloux résiste à une première attaque du comte de Namur, mais le feu se répand en ville. La ville tombe quelques jours plus tard lorsque le comte de Hainaut se joint aux forces ennemis (1185). Si l'incendie n'avait pas ravagé une partie de la ville ou encore si le duc de Brabant y avait placé une forte garnison, Gembloux serait-elle tombée lors de la deuxième attaque ? Notons que les bâtiments de l'abbaye de Gembloux semblent avoir été incapables d'offrir une protection suffisante aux moines et aux bourgeois qui s'y étaient réfugiés.<sup>72</sup> Nivelles résiste à deux attaques (1194). Lors de la première, le comte de Hainaut arrive au pied des murs de la ville (*usque ad muros*). Lors de la seconde, c'est le mauvais temps qui sauve la ville. Une forte pluie amena la défection de la plus grande partie des troupes hainuyères, un événement jugé comme un miracle de sainte Gertrude par Gislebert de Mons.<sup>73</sup> Peut-on en déduire que les enceintes urbaines sont une protection relativement efficace ? Ce n'est pas certain. Si Mons n'est pas prise par l'ennemi en 1184, c'est la faim bien plus que les murs qui décourage les envahisseurs.<sup>74</sup> L'échec du siège de Saint-Trond en 1189 doit sans doute être mis au crédit du comte de Hainaut qui attaque le Brabant à revers.<sup>75</sup> Quelques années plus tard, Liège (1212) puis Tongres (1213) sont prises par les armées brabançonnes. Nous ne pouvons donc pas affirmer que ces premières enceintes étaient particulièrement efficaces contre un ennemi en nombre.

Les centres urbains de moindre importance ne sont pas plus chanceux. La guerre ne les épargne pas : occupation de la *firmitas* de Tubize (1182)<sup>76</sup> ; prise et peut-être destruction des villages de Feluy (1194), d'Arquennes (1194)<sup>77</sup> et de Hannut (1213)<sup>78</sup> – chacun pourtant défendu par une tour – et du village de Mont-Saint-Guibert (1185)<sup>79</sup> ; destruction des *munitiones* de Tubize, d'Oisquerq et de *Hanbrughe* (Hobruges ?) (1191)<sup>80</sup> et pillage organisé de la ville de Léau (1213).<sup>81</sup> Les chroniqueurs n'exagèrent sans doute pas lorsqu'ils prétendent qu'un nombre important de villages sont détruits lors du passage d'une armée ennemie. En

64 *Chronicon Hanoniense*, 291.

65 *Annales Parcenses*, 606 ; de Borman, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, II, 174.

66 *Annales Parcenses*, 606 ; de Borman, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, II, 174. Les *Annales Parcenses* parlent du *castrum* de Hunef. Il s'agit peut-être du château de Hanef qui appartenait aux comtes de Dachsbourg.

67 *Chronicon Hanoniense*, 265.

68 *Reineri Annales*, 110, 111 ; *De Triumpho*, 185.

69 Quelques fortifications 'résistent' à l'ennemi, mais c'est uniquement parce que celui-ci ne prend pas le temps de les assiéger. Nous ne pouvons donc pas retenir ces 'succès' comme preuve de leur efficacité (voir ci-dessous).

70 *Chronicon Hanoniense*, 265, 290.

71 *De Triumpho*, 185.

72 *Chronicon Hanoniense*, 185-187 ; Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, 71-73, n° 61 ; p. 73-80, n° 62 ; Moens, 'Guibert of Gembloux's *De destructione monasterii*'.

73 *Chronicon Hanoniense*, 290-291.

74 *Chronicon Hanoniense*, 172-174, 175-177.

75 *Chronicon Hanoniense*, 240.

76 *Chronicon Hanoniense*, 141, 174.

77 Feluy et Arquennes sont détruit lors de la même expédition (*Chronicon Hanoniense*, 291).

78 *Reineri Annales*, 110, 111 ; *De Triumpho*, 185.

79 *Chronicon Hanoniense*, 187.

80 *Chronicon Hanoniense*, 264.

81 *Reineri Annales*, 110.

1213, après la défaite de Steppes, il est dit que les armées liégeoises entrèrent en Brabant et incendièrent Hannut, Léau et 32 villages.<sup>82</sup> Ces places, légèrement fortifiées, ne pouvaient manifestement pas résister à une armée ennemie. Pire, la *firmitas* de Tubize aurait été capturée avec peu d'hommes (*cum paucis militibus*).<sup>83</sup>

L'égrenage des fortifications capturées, détruites ou simplement rendues à l'ennemi ne plaide de pas en faveur de ces éléments défensifs. Nous devrions peut-être tempérer l'opinion de C. Gaier qui écrivait : 'le plat pays médiéval n'est pas cette zone ouverte que les armées traversent et désolent impunément comme à l'époque moderne. Tant que les moyens d'attaque restèrent inférieurs aux moyens de défense, – jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, – les populations rurales furent en mesure de résister avec plus ou moins de succès aux invasions.'<sup>84</sup> Nous devrions sans doute aussi modérer l'importance de nos conclusions. En effet, les sources narratives à notre disposition ont été écrites majoritairement par des auteurs hostiles au Brabant. Si les victoires hainuyères, namuroises ou liégeoises y sont mises en évidence, ce sont les défaites brabançonnes qui y sont soulignées. Ainsi, les sources liégeoises nous apprennent que le duc de Brabant ne réussit pas à enlever le château de Moha ; qu'il incendie Waleffe, mais qu'il ne peut s'emparer de la tour ; qu'il prend Waregem, mais pas son château ; qu'il capture Tongres, mais que la collégiale Notre-Dame lui résiste.<sup>85</sup> Les fortifications liégeoises seraient-elles plus redoutables que les brabançonnes ? Ce n'est évidemment pas le cas. Ces 'échecs' s'expliquent simplement par la rapidité avec laquelle l'armée brabançonne progresse. Les Brabançons ne passent que le 8 mai 1212 devant Moha. C'est le 10 octobre qu'ils traversent Waleffe, Waregem et atteignent Tongres où ils ne restent que deux jours.<sup>86</sup> Ils n'ont simplement pas le temps d'assiéger et de réduire chacune de ces places. Gardons en mémoire cet épisode qui illustre la stratégie du réflexe obsidional.

## L'idée d'un système de défense des frontières du duché

Nos premières constatations sur l'efficacité des fortifications nous conduisent à nous demander si les concepts de 'ligne de défense' ou de 'système défensif' ont un sens pour les années 1180-1220. Ces idées semblent être nées chez G. Des Marez qui affirme que 'le duc eut soin de se protéger contre les attaques du comte de Namur et du comte de Hainaut par une ligne de défense dont le *castrum* de Gembloux était le point le plus formidable'.<sup>87</sup> Elle est développée à l'extrême par A. Vermeesch pour qui 'nous nous trouvons au début du XIII<sup>e</sup> siècle en face d'un double système défensif, devant deux cercles d'*oppida*. Le premier, au Sud, entoure le Brabant et le second, au Nord, protège la marche d'Anvers et une partie de la Campine'.<sup>88</sup> Ce dernier modèle, système défensif intégré de l'ensemble du duché, est plus qu'audacieux. Les ducs de Brabant auraient mené un large programme de renforcement des frontières grâce à l'établissement et au développement de nombreux centres urbains fortifiés appelés *oppida*. Ainsi, la région qui nous occupe aurait été défendue, d'abord, par un cordon défensif passant par Bruxelles - La Hulpe - Nivelles - Gembloux - Incourt - Jodoigne - Tirlemont. Plus tard, sous Jean III (†1355), il relie Bruxelles - Overijse - La Hulpe - Nivelles - Gembloux - Jodoigne - Hannut - Landen - Tirlemont (voir carte 2).<sup>89</sup>

Les idées de G. Des Marez et d'A. Vermeesch sont depuis devenues une évidence pour de nombreux auteurs.<sup>90</sup> Plusieurs éléments nous poussent cependant à douter de leur fondement.<sup>91</sup>

## Le paysage défensif est sans cesse en évolution

Pour commencer, nous aimerions souligner un aspect du paysage défensif du Roman Pays de Brabant : il est sans cesse en évolution. D'anciens bâtiments sont transformés afin de rester fonctionnels, de nouvelles fortifications sont construites et certaines constructions sont déclassées. Si ces dernières ne perdent pas toutes leurs fonctions militaires, elles ne jouent plus qu'un rôle secondaire. Ainsi, à Nivelles, la collégiale Sainte-Gertrude a pu un temps jouer le rôle d'église fortifiée en permettant à la communauté religieuse et à la population laïque de s'y réfugier en cas d'alerte. Mais, une fois l'enceinte urbaine construite, elle devient un élément de défense secondaire, un ultime refuge lorsque la muraille serait tombée et que l'ennemi serait entré dans la place.

La vie d'un site fortifié peut être particulièrement difficile à appréhender. Ainsi, une première défense en bois du XI<sup>e</sup> siècle peut donner naissance à une tour d'habitation en pierre au siècle suivant. Celle-ci, renforcée d'une enceinte en dur et, plus tard d'un châtelet, peut être identifiée comme un *castrum* au XIII<sup>e</sup> siècle. Ensuite, selon les aléas, la forteresse peut avoir été détruite et les restes de son "donjon" se trouver intégrés dans un nouveau bâtiment comme une église, un château d'agrément ou une ferme fortifiée construite aux Temps Modernes.

L'état même de ces fortifications doit être pris en compte. Certaines n'ont pas été entretenues ou sont devenues trop vétustes pour pouvoir remplir leur rôle. La situation dramatique de la fin XIV<sup>e</sup> siècle nous est bien connue. L'état désastreux dans lequel se trouvaient plusieurs forteresses de la duchesse de Brabant apparaît dans un mémoire rédigé probablement à la fin 1395 : *[13] Item, qu'on laisse cheoir et aler a ruyne les forteresses de Louvaing, de Fille Fort, de Geneppe et autres pour ce qu'on ne veult mettre aucune chose pour les retenir*.<sup>92</sup> L'état des places fortes situées dans le comté de Limbourg et les Pays d'Outre-Meuse est tout aussi lamentable. Le château de Charnoy, par exemple, est en très grant ruyne et en petit estat de deffense et n'y a aucunes provisions, ne garnisons de vivres, d'artillerie, ne quelconques autres choses neccesaires pour la garde et defense d'icelui.<sup>93</sup>

Enfin, les textes nous apprennent la démolition de certaines fortifications. Mais, qu'en est-il dans la réalité ? L'incendie ou la capture leur cause généralement peu de dommages irréparables.<sup>94</sup> Il faut véritablement s'acharner de manière systématique sur une construction pour qu'elle devienne inutilisable. Ces témoignages doivent donc être utilisés avec précaution.

Il est donc très difficile d'imaginer ce que pouvait être l'ensemble des défenses du Brabant wallon à un moment donné. Les informations que nous livrent les sources sont trop fragmentaires pour rendre cela possible. Construire des modèles et des systèmes pour les périodes reculées est un jeu hasardeux.

82 *Reineri Annales*, 110-112. Pour une période antérieure (1185) : *Et villas alias multas... succedit* (*Chronicon Hanoniense*, 187).

83 *Chronicon Hanoniense*, 141.

84 Gaier, 'La fonction', 753.

85 *De Triumpha*, 177, 181 ; *Reineri Annales*, 103-104.

86 Smets, *Henri I*, 133-148 ; Gaier, *Art et organisation*, 254-262.

87 Des Marez, 'Les fortifications', p. 333.

88 Vermeesch, 'Les oppida', 40.

89 Vermeesch, 'Les oppida', 33-46.

90 Par exemple, Hanon de Louvet, *Histoire de la ville de Jodoigne*, I p. 77-78 ; Cortembos, 'Corroy-le-Château', 56 ; Mahin, 'Jodoigne', 439. Voir aussi Verbruggen, *The Art of Warfare*, 321-323 ; Charles, 'L'eau et Saint-Trond' ; Gaier, 'L'eau et la ligne de défense de la Gette'.

91 Nous n'attaquerons pas cette thèse par le biais de la définition de l'*oppidum*, plusieurs auteurs s'y étant déjà attelés. Par exemple Verbesselt, 'Oppida in Brabant'.

92 Graffart & Uyttebrouck, 'Quelques documents', 99.

93 Quicke, 'Une enquête sur les droits', 365 ; Drooghaag, 'Visitation'.

94 Genicot, Spède & Weber, *Les tours d'habitation seigneuriales*, 42-44.

## La stratégie du réflexe obsidional

Pour comprendre le rôle joué par les fortifications, il est nécessaire de rappeler brièvement comment était menée la guerre au milieu du Moyen Âge. Les opérations militaires se limitent la plupart du temps à parcourir le territoire ennemi. Il ne s'agit pas d'une guerre de conquête. L'objectif principal est le pillage et la destruction. Plutôt que d'affronter l'envahisseur, on le laisse sévir sur le plat pays. Pendant ce temps, les populations civiles se réfugient dans les lieux fortifiés. Bien que le pays envahi assemble ses troupes, on préfère habituellement attendre que l'envahisseur, satisfait du butin amassé et des destructions qu'il a causées, retourne chez lui. La bataille rangée, toujours très risquée, est rare. On lui préfère la guerre d'usure. Il ne s'agit pas tant de contrer l'ennemi que de se mettre à l'abri de ses coups. C'est le réflexe obsidional.<sup>95</sup>

Ce concept est très bien présenté dans la chronique de Gislebert de Mons. En 1184, alors que le péril est imminent parce que les armées de l'archevêque de Cologne, du duc de Brabant et du comte de Flandre s'unissent devant la ville de Mons, le comte de Hainaut choisit de renforcer ses défenses plutôt que d'essayer de sauver sa capitale en livrant bataille à l'ennemi. À ceux qui s'étonnaient de ce choix, il disait : 'Prenez courage, et soyez fermes ; nos ennemis s'en iront quelque jour, et nous laisseront nos terres ; car ils ne sauraient les emporter' (*Confortamini et robusti estote, quia hostes nostri quandoque recedent, et terras nostras nobis relinquunt, quia eas secum portare non poterunt*).<sup>96</sup>

L'année suivante, lorsque le comte de Namur menace Gembloux, la population des environs se réfugie dans la ville. Le duc confie la défense de la place à quelques chevaliers et aux bourgeois. Le duc, accompagné de nombreux soldats, se retire dans les environs. À aucun moment, il ne viendra secourir Gembloux qui sera incendiée et pillée par les envahisseurs.<sup>97</sup>

Ces deux exemples de 'réflexe obsidional' sont édifiants. Si nous réfléchissons à ce concept, il est aisément de comprendre qu'il s'oppose à l'idée même de construire une ligne de défense. En effet, il ne s'agit pas d'arrêter l'ennemi aux frontières. Pour cela, remporter une bataille rangée est bien plus efficace. Si les Brabançons avaient été vainqueurs à Steppes, les armées liégeoises et lossaines n'auraient jamais parcouru le Brabant. Les fortifications ne sont pas des ouvrages destinés à rendre imperméable une frontière ou à arrêter l'ennemi, mais plutôt à protéger les populations environnantes pendant que l'envahisseur parcourt impunément la campagne.<sup>98</sup> C'est pourquoi ces fortifications ne sont pas construites en bordure du duché, mais qu'elles se retrouvent dispersées sur tout le territoire, généralement près ou dans les centres urbains. Il ne s'agit pas d'une ligne de défense, mais plutôt d'un système de protection en profondeur. La nuance peut sembler légère, mais elle nous paraît fondamentale. En temps de guerre, ce sont généralement les populations civiles, généralement rurales, qui souffrent le plus. Qu'elles s'inquiètent en priorité de leur sécurité en s'organisant au niveau local, plutôt que de se voir comme le maillon d'une longue chaîne d'éléments défensifs n'est que bon sens.

Bien sûr, cet ensemble de fortifications, de la *firmitas* au château en passant par les églises fortifiées, peuvent de temps à autre jouer un rôle offensif. Les armées liégeoises ne doivent-elles pas abandonner le projet d'assiéger Louvain parce que leur ravitaillement est intercepté par quelques troupes brabançonnes restées à Hannut ? Malheureusement, l'histoire montre aussi que cette ville paya très chèrement cette audace.<sup>99</sup> Harceler l'envahisseur, oui ; l'arrêter, non.

## D'où vient la menace ?

Les sources nous renseignent parfois sur le lieu où se rassemblent les armées ennemis avant qu'elles n'attaquent le duché. Ces endroits sont généralement situés près du territoire menacé. Le comte de Hainaut réunit ses troupes à Écaussinnes (1169), Braine-le-Comte (1182), Lembeek (1182), Viesville (1189) et Grammont (1191).<sup>95</sup> Certaines places brabançonnes occupées, Tubize par exemple (1184), sont aussi utilisées. Nous ne savons pas où le comte de Namur assembla son armée avant de se porter sur Gembloix en 1185. La place étant située en bordure du duché, le comte a pu réunir ses hommes dans n'importe quel village situé entre Namur et la frontière brabançonne. Comme Henri I<sup>er</sup> porte la guerre dans la principauté liégeoise, c'est souvent au cœur de ce territoire que les troupes commandées par l'évêque se réunissent. Mais, lorsqu'il désire soutenir Saint-Trond assiégée par le duc, c'est à Waremme qu'il campe (1203).<sup>96</sup> Lors de l'expédition qui se terminera par la bataille de Steppes (1213), les troupes de l'évêque s'avancent jusqu'à Lens-sur-Geer alors que les hommes du comte de Looz se réunissent à Brustem avant de se rendre à Montenaken. Ces deux armées se réunissent finalement à la Garde de Steppes. Mentionnons aussi la présence du comte de Flandre 'sur le piéton' en 1212 et en 1213.<sup>97</sup>

Tout cela montre que la menace ennemie ne pèse que sur quelques tronçons de frontière. Principalement au Sud-Ouest (Hainaut) et au Sud-Est (Liège et Looz). La longue frontière qui sépare le Brabant du comté de Namur ne voit se dérouler que peu d'opérations militaires d'envergure. Seule l'attaque contre Gembloix (1185), terrible il est vrai, est à relever. Si les ducs de Brabant désiraient arrêter les incursions ennemis, ce sont les routes d'invasion, bien connues, qu'il aurait fallu fortifier et non l'ensemble de la frontière.

Nul doute que de très nombreux petits raids ont été ignorés des chroniqueurs.<sup>98</sup> Ceux-là pouvaient effectivement avoir lieu en tout point de la frontière. Pour s'en protéger, nul besoin de forteresse, les défenses locales (fossés, palissades, églises fortifiées) devaient suffire.

## Existait-il une vision géostratégique de la défense du duché ?

Les ducs Godefroid III et Henri I<sup>er</sup> étaient-ils capables de concevoir une défense globale de leur territoire ? La fondation de villes neuves dans le Brabant wallon est parfois vue comme une étape de cet ambitieux programme. La création de la plupart de ces villes se place effectivement entre le début du XII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, généralement à l'initiative de Henri I<sup>er</sup>.<sup>99</sup> Il est vrai que certaines *oppida nova* ont été plus ou moins rapidement fortifiées : entourée de fossés, d'une palissade, d'une enceinte en pierre ou protégée par un château. Les villes neuves de Jodoigne, de Genappe et de Hannut affichent fièrement sur leurs sceaux des éléments de fortification.<sup>100</sup> Mais, l'aspect militaire ne semble pas avoir été

95 Pour nos régions, voir Vercauteren, 'Comment s'est-on défendu' ; Gaier, *Art et organisation*, 204-210.

96 *Chronicon Hanoniense*, 172-174.

97 *Chronicon Hanoniense*, 186-187.

98 On recherche vainement dans nos sources une expédition militaire qui aurait été stoppée par la présence d'une fortification.

99 Gaier, *Art et organisation*, 81, 205, 258-259.

100 *Chronicon Hanoniense*, 100, 141, 144, 240, 264.

101 *Reineri Annales*, 68.

102 *Reineri Annales*, 105-106 ; *De Triumpho*, 182-183.

103 Les chroniqueurs les mentionnent parfois sans donner guère de détails. Signalons ceux menés contre Viesville, Haine-Saint-Pierre et Braine-le-Comte (*Chronicon Hanoniense*, 241-242).

104 Despy, 'Les phénomènes urbains' ; Despy, 'Naissance d'une nouvelle province' ; Steurs, 'Les franchises du duché'.

105 Voir les sceaux de Jodoigne (1242), Genappe (1274) et Hannut (1355), illustré dans Despy, 'Les phénomènes urbains', 49 ; Piermarini, 'Les trois tours'.

la préoccupation principale du duc. Ce dernier espère profiter d'une conjoncture économique favorable dans les campagnes pour créer de nouveaux marchés duaux.<sup>106</sup>

Ainsi, le site de Mont-Saint-Guibert était propice à l'édification d'une forteresse. Comme l'abbé et les moines de Gembloux craignaient qu'un 'usurpateur' en profite pour s'y installer, Godefroid I<sup>er</sup> y fonde une ville neuve en 1123 : *Abbas et monachi et famillia ecclesie timentes quod timendum erat, scilicet ne quacumque occasione injustus pervasor locum invaderet et munitione edificata vicinos et maxime familiam ecclesie affligeret.*<sup>107</sup> Nous pouvons nous demander pourquoi ni Godefroid I<sup>er</sup>, ni ses successeurs, n'ont désiré utiliser le lieu pour y bâtir une quelconque fortification ? Seule l'église protège la place. Elle ne fut jamais cependant entourée d'une enceinte. Mont-Saint-Guibert se trouve pourtant bien près de la frontière. Une situation qui lui sera fatale en 1185.<sup>108</sup>

Lorsqu'en 1160, le duc Godefroid III dote d'une franchise les villages de Frasnes et de Baisy, 'malgré leur situation à l'extrême méridionale du duché et leur titre d'*oppida*, les deux franchises villes n'ont pas été pourvues de fortification'. Cette fois encore, l'église du lieu devait protéger les habitants.<sup>109</sup>

Mont-Saint-Guibert n'est pas la seule place qui aurait mérité d'être mieux défendue. La longue série de villes et villages ravagés en 1185 ainsi qu'en 1213 le montre suffisamment. Certains de ces lieux subissent même des attaques répétées. Ils ne font pourtant pas l'objet de travaux de renforcement. Cela ne signifie pas que les ducs de Brabant ne se souciaient guère de protéger leur territoire et leurs sujets. C'est parce qu'au tournant de 1200, le Brabant wallon n'est pas entièrement sous la coupe des ducs de Brabant. Il faut attendre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle pour que cette région soit véritablement intégrée au duché. La stratégie des ducs se limite donc à trouver un moyen de s'implanter durablement dans la région plutôt que d'imaginer un système de défense complexe et onéreux pour protéger des terres qui ne leur sont pas encore définitivement acquises.

## Les seigneurs locaux et le droit de fortification

Bien que la documentation soit pratiquement inexisteante, il est permis de penser que les plus anciennes fortifications, celles bâties avant que les ducs de Brabant ne prennent le contrôle du Brabant wallon, soient des constructions privées, élevées par de petits seigneurs locaux ou des autorités communales sans l'autorisation ou l'assentiment d'un tiers. La situation change-t-elle lorsque Godefroid III puis Henri I<sup>er</sup> assurent leur contrôle de la région ? La question d'un droit de fortification détenu par les ducs de Brabant n'a malheureusement pas encore fait l'objet d'une recherche approfondie. Les informations récoltées au cours de notre enquête semblent montrer qu'ils ne peuvent prétendre détenir ce droit au XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Souvenons-nous que les moines de l'abbaye de Gembloux craignaient la construction d'une *munitio* à Mont-Saint-Guibert. Godefroid I<sup>er</sup> se sent alors obligé d'occuper la place en lui accordant une franchise (1123). Cet épisode ne signifie-t-il pas que le duc ne pouvait pas empêcher de droit ou de force un potentat local de construire une fortification ? Et si nous voyons les ducs de Brabant réduire plusieurs châteaux (Jauche, Duras ou *Hunef*) à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, il ne s'agit pas de s'emparer ou mettre à bas une fortification construite par un vassal sans autorisation. Il n'est question que d'opérations militaires liées à la 'conquête' du Brabant wallon. Les ducs de Brabant ont joui du droit de fortification, ce n'est probablement pas avant la moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque la région est pleinement sous leur contrôle.

Afin de pérenniser leur contrôle sur le Brabant wallon, le duc devait s'attacher l'aristocratie locale. Ses membres les plus puissants souhaitaient généralement garder leur indépendance. Pour cela, ils ont adopté une attitude des plus ambiguë. Ils sont entrés dans la vassalité de plusieurs princes pour des terres différentes. Ils espéraient ainsi pouvoir afficher une certaine neutralité lorsque deux de leurs suzerains s'opposaient. Les petits trouvaient dans la vassalité un moyen de protéger leur bien. S'il faut attendre le XIV<sup>e</sup> siècle pour disposer de document permettant de confirmer que les ducs de Brabant ont réussi à vassaliser la plupart des seigneurs disposant de biens en Brabant, nous remarquons que ce processus est déjà en cours au XII<sup>e</sup> siècle<sup>110</sup>. Cela n'est pas sans importance dans le cadre de notre étude. Puisque les ducs n'ont pas tenté d'instaurer un système défensif pour l'ensemble du Brabant wallon, ils devaient être heureux que de petits seigneurs ou des autorités urbaines investissent du temps et de l'argent dans la construction de fortifications. Et si le duc ne bénéficiait pas (encore ?) du droit de fortification, il jouissait du moins d'une autorité sur le détenteur de la forteresse.

## Conclusions

Au XII<sup>e</sup> siècle, les régions qui deviendront le Roman Pays de Brabant sont parsemées de fortifications de tous types. L'absence de défense naturelle, l'insécurité et la stratégie du réflexe obsidional expliquent cette situation. Elle n'est évidemment pas propre au duché. Le nombre important d'ouvrages défensifs présents dans le comté de Hainaut ou la principauté de Liège en témoigne.

Les fortifications sont au centre de la guerre Brabant-Hainaut. Bien que leur rôle semble être moins important lors des opérations militaires qui opposent le Brabant à la principauté de Liège, elles restent omniprésentes. Leur concentration pourrait laisser penser que ces bâtiments formaient une ligne de défense destinée à protéger le duché des invasions. Bien que plusieurs auteurs aient défendu une telle idée, nous ne pensons pas qu'elle soit fondée. Elle ne cadre pas avec la philosophie du réflexe obsidional, cette stratégie attentiste qui consiste à attendre que l'ennemi quitte le pays. Défendre la frontière et empêcher l'invasion sont nécessairement des démarches proactives. À moins de bénéficier d'un environnement topographique très favorable, le château est un élément trop statique pour pouvoir mener cette mission à bien. En effet, les plaines brabançonnes permettent à l'ennemi d'éviter facilement une fortification gênante. La frontière reste donc perméable. Et, comme ces bâtiments n'hébergent pas une garnison importante, il ne constitue pas une véritable menace. La ville emmuraille, en revanche, dispose d'une large superficie qui lui permet d'accueillir une troupe importante. Ces hommes peuvent constituer un danger sur les arrières d'une armée en marche. La place doit alors être assiégée et se transforme en point de fixation. C'est uniquement ainsi qu'une fortification pouvait ralentir, voire arrêter une invasion.

106 P. Bonenfant, 'La fondation', 168-169 ; Despy, 'Les phénomènes urbains'. L. Zylbergeld pense néanmoins que la fonction de protection est un élément non négligeable dans l'émergence des villes de fondation (L. Zylbergeld, 'L'initiative communale', 308-310, 344-348).

107 Martens, 'Recueil de textes d'histoire urbaine belge', 310 ; de Waha & Guillardian, 'Réexamen de la charte'.

108 P. Bonenfant, 'La fondation', 146-149.

109 Steurs, 'Franchises ou villes neuves', 41.

110 Verbesselt, 'De oudste Brabantse adel' ; Croenen, 'Governing Brabant'.

Le seul épisode qui ressemble à ce que nous venons de décrire se déroule peu après la défaite de Steppes. Alors que les Liégeois venaient de détruire Léau et qu'ils s'apprêtaient à marcher sur Louvain, la garnison de Hannut s'empare d'un de leur convoi de ravitaillement. L'envahisseur se retira et s'en alla raser la tour et le village. Serions-nous en présence d'un exemple de l'efficacité des défenses frontalières ? Malheureusement non. Juste après la bataille, lorsque les Liégeois pénétrèrent en Brabant, Hannut et sa forteresse s'étaient soumises sans combattre. Les soldats qui s'y trouvaient, avaient promis de ne pas reprendre les armes. C'est la duplicité de ces hommes qui ont renié leur serment qui a pesé lors de cet épisode et non la présence d'une fortification frontalière.

Nous devons encore prendre en compte l'efficacité des fortifications. Elle semble laisser à désirer lorsqu'elles sont soumises à l'agression d'une puissante armée. Malheureusement, nous sommes généralement dans l'ignorance des moyens de la défense (à quoi ressemblait la tour ou le château au moment du siège et à combien s'élevait sa garnison) comme des moyens de l'attaque (quels étaient les effectifs de la troupe assiégeante et le type de machines de guerre à sa disposition). Lors des alarmes de moindre importance, nos fortifications résistent bien mieux. Ce n'est pas surprenant car la mission première de la plupart de ces constructions était de protéger les personnes et leurs biens.

Outre ces considérations d'ordre général, d'autres éléments nous poussent à rejeter la présence d'une ligne de défense destinée à protéger le duché. Pour commencer, elle n'est pas nécessaire puisque seuls quelques tronçons de frontières se trouvent véritablement sous la menace de l'ennemi. Ensuite, elle n'est pas appropriée puisqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, Henri I<sup>er</sup> en est encore à affirmer son pouvoir sur la région plutôt qu'à devoir renforcer la défense d'un bien qui lui est acquis. Enfin, les ducs de Brabant, Godefroid III et ses successeurs, ne disposaient sûrement pas des moyens financiers pour entreprendre un tel programme de défense.

Notre argumentation n'est évidemment pertinente que pour la période traitée dans notre enquête. La situation pourrait bien être tout autre au bas Moyen Âge. Pourtant, que ce soit après les attaques menées par les grandes coalitions (1332-1334) ou après la désastreuse guerre de succession de Brabant (1356-1357), nous ne voyons pas le duché se pouvoir en forteresses. En fin de compte, quelle que soit l'époque, si le duc désirait empêcher une invasion, rien ne pouvait être aussi efficace qu'un affrontement victorieux en rase campagne. Évidemment, la rencontre de Steppes en est un bel exemple, bataille rangée était un pari risqué. C'est pourquoi les fortifications, malgré leurs faiblesses, gardaient toute leur utilité.

## Bibliographie

- Annales Parcenses*, in: G.H. Pertz (éd.), *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum*, vol. XVI (Hannover 1859) 598-608.
- Berckmans, O., J.-C. Ghislain & W. Ubregts, 'Enghien, Découverte du plus important donjon roman conservé dans les provinces wallonnes', *Hainaut Tourisme*, 205 (1981), 39-45.
- Berkers, M., e.a., 'Châteaux à mottes des anciens Pays-Bas méridionaux : Un état de la question après quinze ans de silence', *Château Gaillard*, 23 (2008) 21-32.
- Bijsterveld, A.-J., 'Tussen Pasen en Pinksteren 1106: Godfried van Leuven wordt hertog van Neder-Lotharingen en markgraaf van Antwerpen' in: E.J.M.F.C. Broers & R.M.H. Kubben, ed., *Ad Fontes. Liber Amicorum prof. Beatrix van Erp-Jacobs* (Oisterwijk 2014) 23-33.
- Bijsterveld, A.-J., & D. Guillardian, '[Chapitre] 2. La formation du duché (843-1106)' in: R. van Uytven, C. Brunel, A.M. Koldewei, A.W.F.M. van de Sande et J.F.M. van Oudheusden, ed., *Histoire du Brabant du duché à nos jours* (Zwolle 2004) 41-63.
- Bonenfant, P., 'A propos des limites médiévales', in: *Hommage à Lucien Febvre*, t. 2 (Paris 1954) 73-79.
- Bonenfant, P., 'La dépendance du château d'Alost au XII<sup>e</sup> siècle, Contribution à l'étude de la formation de la frontière entre le Brabant et la Flandre', in: *Album Dr. Jan Lindemans* (Bruxelles 1951) 169-173.
- Bonenfant, P., 'Le pagus de Brabant', *Bulletin de la Société belge d'études géographiques*, 5 (1935) 25-78.
- Bonenfant, P., 'Note critique sur le faux diplôme d'Otton Ier de 947 conférant l'avouerie de Gembloux à Lambert, comte de Louvain', *Bulletin de la Commission royale d'histoire. Académie royale de Belgique*, 99 (1935) 337-364.
- Bonenfant, P., & A.-M. Bonenfant-Feytmans, 'Du duché de Basse-Lotharingie au duché de Brabant', *Revue belge de philologie et d'histoire*, 46 (1968) 1129-1165.
- Bourguignon, L., 'Les fortifications de la frontière sud de l'ancien duché de Brabant' (Bruxelles 1934).
- Boussard-Colin, G., 'L'enceinte urbaine de Gembloux', *Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, 73 (1965) 143-150.
- Bragard, P., 'Essai sur la diffusion du château "philipien" dans les principautés lotharingiennes au XI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle', *Bulletin monumenta* 157 (1999) 141-167.
- Ceyssens, J., 'Anciennes églises et vieilles tours de village', *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 63 (1924) 127-177.
- Cortembos, T., 'Corroy-le-Château, Organisation d'une forteresse du XIII<sup>e</sup> siècle', *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, n.s. t. 2 (1972) 49-128.
- Continuatio Gemblacensis, in: G.H. Pertz (éd.), *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum*, vol. VI (Hannover 1844) 385-390.
- Croenen, G., 'Governing Brabant in the Twelfth Century: The Duke, his Household and the Nobility', in: W. Blockmans, M. Boone, T. de Hemptinne (éd.), *Secretum Scriptorum, Liber Alumnorum Walter Prevenier* (Leuven 1999) 39-76.
- Cuvelier, J., *Les dénominvements de foyers en Brabant (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)* (2 vol.; Bruxelles 1912-1913).
- de Borman, C., *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond* (2 vol.; Liège 1877).
- Delehaye, H., *Guibert abbé de Florennes et de Gembloux* (Bruxelles 1889).
- De Meulemeester, J., 'De la petite enceinte à la motte : le choix militaire des ducs de Brabant', in: M. Lodewijckx (éd.), *Belgian Archaeology in a European Setting I. Album Amicorum Prof J.R. Mertens* (1921) (Louvain 2001) 151-155.
- De Meulemeester, J., 'Le paysage castral de nos régions aux IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles', *Les cahiers de l'urbanisme*, 45-46 (2003) 8-17.
- De Meulemeester, J., 'Les châteaux à motte en Wallonie', *Les cahiers de l'urbanisme* 45-46 (2003) 18-27.
- De Meulemeester, J., 'Morphogénèse du village médiéval : quelques exemples des anciens Pays-Bas méridionaux', *Cahiers du patrimoine* 46 (1996) 33-44.
- De Meulemeester, J., 'Structures défensives et résidences princières, Les châteaux à motte du comté de Looz au XI<sup>e</sup> siècle', *Château Gaillard*, 15 (1992) 101-112.
- De Meulemeester, J., & A. Matthys, 'Castles at War : Some Reflections based on Excavations of Motte and Bailey Castles in Belgium', *Acta Archaeologica Lodzienia* 47 (2001) 44-50.
- De Meulemeester, J., & A. Matthys, *De moten van het Sint Gitterdal te Landen* (Bruxelles 1981).
- De Meulemeester, J., & A. Matthys, 'Structures de basse-cour de quelques mottes castrales des anciens Pays-Bas méridionaux', *Château Gaillard* 21 (2004) 51-56.
- Des Marez, G., 'Le sens juridique du mot oppidum dans les textes flamands et brabançons des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles', in: *Festschrift Heinrich Brunner zum siebzigsten Geburtstag dargebracht von Schülern und Vernehern* (Weimar 1910) 339-348.
- Des Marez, G., 'Les fortifications de la frontière du Brabant-Hainaut au XII<sup>e</sup> siècle d'après la chronique de Gislebert de Mons', *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles* 27 (1913) 331-355.
- Despy, G., 'Franchises urbaines et rurales : Les ducs de Brabant et l'ancien comté de Brugeron aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles', in: J.-M. Duvosquel & E. Thoen, éd., *Peasant & Townsmen in Medieval Europe* (Gand 1995) 631-649.
- Despy, G., 'Les phénomènes urbains dans le Brabant wallon jusqu'aux environs de 1300', in: *Wavre, 1222-1972, 750me anniversaire des libertés communales* (Wavre 1973) 21-53.

- Despy, G., 'Naissance d'une nouvelle province : les origines du Brabant wallon', *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 5 n° 7-12 (1994) 501-531.
- Despy, G., & L. Zylbergeld, 'Jodoigne ou Genappe ? Sur une charte de franchise d'Henri Ier de Brabant (1211)', *Annales de la Société d'archéologie de Nivelles* 20 (1968) 7-31.
- 'De triumpho S. Lamberti in Steppes', in: J. Heller (éd.), *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum*, 25 (Hannover 1880) 169-191.
- de Waha, M., 'La marche impériale de Namur-Luxembourg. Vicissitudes d'un concept géo-politique de 1150 à 1300', in: M. Margue (éd.), *Ermeinde et l'affranchissement de la ville de Luxembourg, Etudes sur la femme, le pouvoir et la ville au XIIIe siècle* (Luxembourg 1994) 91-159.
- de Waha, M., 'L'apparition de fortifications seigneuriales àenceinte en Hainaut belge aux XIIe et XIIIe siècle', in: J.-M. Cauchies & Jean-Marie Duvosquel, *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould* (2. vol.; Mons 1983) I, 117-138.
- de Waha, M., 'Un patrimoine militaire à préserver : l'enceinte de Jodoigne', in: *Patrimoine militaire, 19e Journées du Patrimoine en Wallonie* (Jodoigne 2007) 2-16.
- de Waha, M., & D. Guillardian, 'Réexamen de la charte de Mont-Saint-Guibert', in: Société archéologique de Namur, éd., *Congrès de Namur, 28-31 août 2008, Actes* (Namur 2008) I, 177-178.
- Doperé, F., & W. Ubregts, *De donjon in Vlaanderen, Architectuur en wooncultuur* (Louvain 1991).
- Evrard, L., *Répertoire des églises du Brabant wallon* (Lasne 1994).
- Gaier, C., *Art et organisation militaire dans la principauté de Liège et dans le comté de Looz au Moyen Âge* (Bruxelles 1968) 254-262.
- Gaier, C., 'La fonction stratégico-défensive du plat pays au Moyen Âge dans la région de la Meuse moyenne' *Le Moyen Âge* 69 (1962) 753-771.
- Gaier, C., 'L'eau et la ligne de défense de la Gette', *Le folklore brabançon* 178-179 (1968) 186-196.
- Gauze, J.H., 'Nivelles : ses anciens remparts et ses portes', *Le folklore brabançon* 177 (1968) 74-81.
- Genicot, L., 'Ligne et zone : la frontière des principautés médiévales' in: L. Genicot, *Études sur les principautés lotharingiennes* (Louvain 1975) 172-185.
- Genicot, L.F., R. Spède & P. Weber, *Les tours d'habitation seigneuriales du Moyen Âge en Wallonie, Analyse archéologique d'une typologie* (Namur 2002).
- Chantinne, F., 'Fortification et fonctions militaires des abbayes et chapitres dans l'Entre-Sambre-et-Meuse aux IXe-XIe siècles', *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, Hors-série n° 12 (2020) 1-21.
- Charles, J.-L., 'L'eau et Saint-Trond dans les conflits entre le Brabant et Liège au moyen âge', *Le folklore brabançon*, 178-179 (1968) 175-185.
- Drooghaag, J., 'Visitation en Limbourg et Outre-Meuse : l'état des forteresses ducales en 1406', *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 178 (2012) 175-219.
- Gilson, J., *Genappe à travers les âges* (Genappe 1970).
- Godefroy, F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, (10 vol.; Paris 1881-1902).
- Graffart, A., & A. Uyttebrouck, 'Quelques documents inédits concernant l'accession de la Maison de Bourgogne au duché de Brabant (1395-1404)', *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 137 (1971) 57-137.
- Hanon de Louvet, R., 'À propos des fortifications de Nivelles et d'un récent ouvrage', in: R. Hanon de Louvet, *Contribution à l'histoire de la ville de Nivelles* (Gembloux 1948) 47-73.
- Hanon de Louvet, R., *Histoire de la ville de Jodoigne*, (2 vol.; Gembloux 1941).
- Hanon de Louvet, R., 'Les bailliages de Nivelles-Genappe et de Jodoigne-Hannut au XIIIe siècle', *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, 17-2 (1957) 145-177.
- Hermans, T., *Middeleeuwse woontorens in Nederland, De bouwhistorische benadering van een kasteelvorm* (2 vol.; Hilversum 2016).
- Hucq, E., 'Quelques tours dites des "Sarrasins"', *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles* 28 (1919) 29-56.
- Kerremans, C., 'Étude sur les circonscriptions judiciaires & administratives du Brabant & les officiers placés à leur tête par les ducs antérieurement à l'avènement de la Maison de Bourgogne (1406)' (Bruxelles 1949).
- Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, 2, Brabant, Arrondissement de Nivelles* (Sprimont 1998).
- Leva, C., 'Prospections aériennes de voies romaines en Belgique', *Revue archéologique de Picardie* 17 (1999) 111-122.
- Mahin, A., 'Jodoigne, les remparts', in: J. Maquet, éd., *Le Patrimoine médiéval de Wallonie* (Namur 2005) 439-440.
- Maquet, J., ed., *Le Patrimoine médiéval de Wallonie* (Namur 2005).
- Martens, M., 'Recueil de textes d'histoire urbaine belge des origines au milieu du XIIIe siècle' in: C. van de Kieft & J.F. Niermeijer, éd., *Elenchus fontium historiae urbanae* (Leiden 1967).
- Martin, J., *Histoire de la ville et franchise de Wavre en Roman Pays de Brabant* (Wavre 1977).
- Martin, J., 'Les remparts de Wavre', *Wavriensia* 11 (1962) 123-131.
- Mertens, J., *Les routes romaines de la Belgique* (Bruxelles 1955).
- Merckx, B., *La voie romaine Bavay-Tongres, 145 km d'héritage* (Liège 2007).
- Mignot, P., 'Entre le glaive et le goupillon, Le rôle des châteaux dans le peuplement entre Ardenne et Meuse (Belgique)', *Château Gaillard* 22 (2006) 277-288.
- Moens, S., 'Guibert of Gembloux's *De destructione monasterii Gemblacensis*. Literary Legacy and Issues of Authorship against the Backdrop of the "decline" of traditional monasticism', *Bulletin de la Commission royale d'histoire* 182 (2016) 275-301.

- Nonn, U., *Pagus und Comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im früheren Mittelalter* (Bonn 1983).
- Piermarini, S., 'Les trois tours : Étude des armoiries de Genappe', *Le Lothier roman* (2011) n° 2 49-69.
- Plumier, J., 'La fortification médiévale et l'église paroissiale de Gembloux', *Bulletin du Cercle royal d'art et d'histoire de Gembloux et environs* (1999) 13-15.
- Poncelet, E., *Actes des Prince-Évêques de Liège. Hugues de Pierrepont (1200-1229)* (Bruxelles 1946).
- Quicke, F., 'Une enquête sur les droits et revenus du duc de Limbourg, seigneur de Dalhem et des pays d'Outremeuse (1389-1393)', *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 96 (1932) 347-416.
- Reineri Annales in: L.C. Bethmann, *Annales Sancti Jacobi Leodiensis* (Liège 1874) 49-146.
- Renard, E., 'La situation et l'étendue de la Forêt Charbonnière au premier millénaire : bilan historiographique et retour aux sources' in: M. Pauly & H. Pettiau, éd., *La forêt en Lotharingie médiévale* (Luxembourg 2016) 51-75.
- Roland, C.-G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux* (Gembloux 1921).
- Schroeder, N., 'Le duché de Limbourg des origines au XIIIe siècle, Aspects économiques', *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois* 114 (2005-2009) 25-74.
- Smets, G., *Henri I, Duc de Brabant, 1190-1235* (Bruxelles 1908).
- Soumilion, D., 'Du donjon médiéval à la chapelle castrale des d'Enghien, État de la question', *Annales du Cercle archéologique d'Enghien* 38 (2004) 23-66.
- Steurs, W., 'Franchises ou villes neuves ? L'exemple de Frasnes et de Baisy', *Contributions à l'histoire économique et sociale* (1970-1971) 27-81.
- Steurs, W., 'Le Brabant monte en puissance (1106-1261)', in: R. van Uytven, éd., *Histoire du Brabant du duché à nos jours* (Zwolle 2004) 65-101.
- Steurs, W., 'Les franchises du duché de Brabant au Moyen Âge', *Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique* 25 (1971-1972) 139-295.
- Steurs, W., *Naissance d'une région, Aux origines de la Mairie de Bois-le-Duc, Recherches sur le Brabant septentrional aux 12e et 13e siècles* (Bruxelles 1993).
- Tarlier J. & A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges, Province de Brabant, Canton de Genappe* (Bruxelles 1859).
- Tarlier, J., & A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges, Province de Brabant, Canton de Nivelles (Communes rurales)* (Bruxelles 1860).
- Tarlier, J., & A. Wauters, *Géographie et histoire des communes de Belgique. Province de Brabant. Canton de Perwez* (Bruxelles 1865).
- Tarlier, J., & A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges, Province de Brabant, Canton de Wavre* (Bruxelles 1864).
- Urbregts, W., *Le château de Corroy au Moyen Age et au début des Temps Modernes* (Zemst 1978).
- Urbregts, W., 'Sur l'origine des "tresses" d'Enghien et d'Ath', *Archaeologia Belgica* 2 (1986) 213-226.
- Vanderkindere, L., *La chronique de Gislebert de Mons* (Bruxelles 1904).
- Van Loey, A., 'A propos des clôtures dans le pays de Vlesenbeek. Étymologie et signification de Us-kant', *Revue belge de philologie et d'histoire* 7 (1928) 1470-1474.
- Verbesselt, J., 'Burchten en... mottekastelen', *Eigen schoon en de Brabander* 76 (1993) 391-408.
- Verbesselt, J., 'Castrum - castellum - borcht - kasteel', *Eigen schoon en de Brabander* 78 (1995) 243-262.
- Verbesselt, J., 'De oudste Brabantse adel en feodaliteit' in: *De adel in het hertogdom Brabant* (Brussel 1985) 9-43.
- Verbesselt, J., 'Oppida in Brabant', *Eigen Schoon en De Brabander*, 45 (1962) 79-83.
- Verbruggen, J.F., 'Note sur le sens des mots castrum, castellum, et quelques autres expressions qui désignent des fortifications', *Revue belge de philologie et d'histoire* 28 (1950) 147-155.
- Verbruggen, J.F., *The Art of Warfare during the Middle Ages* (Woodbridge 1997).
- Vercauteren, F., 'Comment s'est-on défendu au IX<sup>e</sup> siècle dans l'empire franc contre les invasions normandes ?' in: *XXX<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Bruxelles, 28 juillet-2 août 1935, Annales* (Bruxelles 1936) 117-132.
- Vermeesch, A., 'Les oppida en Brabant (1123-1355)' in: *Album E. Lousse* (Louvain 1961).
- Verzwymelen, D., et B.K. Young, 'Recherches sur le site du château de Walhain', *Wavriensia* 51 (2002) 66-90.
- Zylbergeld, L., 'L'initiative communale dans l'organisation défensive et les institutions militaires des villes en Brabant au Moyen Âge' in: *L'Initiative publique des communes en Belgique, fondements historiques (ancien régime) 11<sup>e</sup> colloque international, Spa, 1-4 sept. 1982, Actes* (Bruxelles 1984) 287-376.